



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 26-AT-16698

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

VU l'arrêté de délégation du 2 avril 2026

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour une évacuation de végétaux que doit réaliser **PEPINIERES DIMA** demeurant **1 rue de BROGNON 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : **RUE DANTON le 16/10/2026**

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX

CIRCULATION REDUITE, LIMITATION DE VITESSE et NEUTRALISATION DE VOIE

7 RUE DANTON (Dijon), le 16/10/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La largeur de la chaussée circulaire sera réduite de 3 mètre(s), en face du numéro 7, sur 6 mètres linéaires.

La circulation est interdite sur le trottoir. **PEPINIERES DIMA** sera tenu(e) d'installer des panneaux « piétons traverser » de chaque côté de l'emprise de chantier et un panneau AK 5 + « Traversée de piétons » en amont et en aval du chantier.

La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise **PEPINIERES DIMA**.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Directeur Tranquillité Publique, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , CSI Circulation, Ordures ménagères, FACTURATION EFFIA, Facturation DIVIAPARK, Bureau de suivi et d'analyse d'activité et Instruction ODP

- **PEPINIERES DIMA**

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 24 septembre 2026

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée au commerce, à l'artisanat et aux travaux sur l'espace public

Dominique MARTIN-GENDRE